

DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL n° 2009.52

Objet : Droit de stationnement

L'an deux mille neuf et le quinze septembre
le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick
BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 8 septembre 2009

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Michel CROS, Michel
RODEL, Guy BATTAGLINI, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, Eric
CLO, Franck DENOLLY

Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Sylviane
MONNOT

Absents excusés : .Pierre GUILLET, Annick MOURARET

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS

Pouvoir de Pierre GUILLET à Didier GERIN

Pouvoir de Annick MOURARET à Daphné GAULT

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre d'une famille domiciliée au village qui souhaite obtenir une autorisation permanente de stationnement dans un lieu précis. Il cite la législation en la matière. Après discussion et

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

◆ **Rejette la demande de stationnement.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :
Patrick BARRAUD